

Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2021

Sous la présidence de M. Armel CHABANE, Maire

Présents (17) : M. Armel CHABANE, M. Omer ARSLAN, Mme Marie-Christine AUBIN, Mme Françoise DALSTEIN, M. Roland GLODEN, Mme Cathy GLUCK, Mme Tiffany GUERSING, M. Jean-Yves HEUSSER, Mme Sandrine JUNGSMANN, M. Alain LINDEN, Mme Marie Line MURGIA, Mme Isabelle OUAZANE, M. Guy OLLINGER, M. Mike QUADRINI, M. Matthieu REBERT, M. Stéphane SCHNEIDER, M. Thierry WEILAND.

Procurations (2) : M. Nicolas HART à M. Thierry WEILAND, Mme Esther GOELLER à Mme Marie-Christine AUBIN.

Excusés (5) : M. Gaston AUGEROT, Mme Halime COLAKER, Mme Cécile RIOS, M. Fabrice MEYER, Mme Michelle RIGAUD.

Absents (3) : Mme Marjorie PFISTER, M. Pascal RICATTE, Mme Dominique WITTISCHE.

Ordre du jour unique : Réponses aux questions des citoyens de la Commune.
--

La démocratie participative est un enjeu politique fort pour la majorité municipale. La démocratie participative se décline selon les axes suivants :

- Les réunions de quartier (deux ont déjà eu lieu depuis le début du mandat)
- Le déploiement d'un budget participatif de 10 000€ avait été inscrit au budget primitif 2021. Ces crédits n'ont pas été mobilisés cette année faute de temps et du fait du contexte sanitaire. Une somme plus importante sera consacrée aux opérations participatives en 2022.
- L'avis de citoyens est sollicité pour la mise en œuvre d'opérations d'aménagement importantes, comme ce fût le cas récemment pour les aménagements sécuritaires rue de Benting.
- La tenue de Conseils Municipaux Citoyens extraordinaires, au moins une fois par an, pour examiner et répondre aux questions et attentes des habitants de la Commune sur toutes les problématiques ou enjeux leur tenant à cœur. La réunion du Conseil Municipal extraordinaire du 18 novembre 2021 est le premier du genre.

11 questions ont été recensées préalablement au conseil Municipal. Elles sont anonymisées dans le présent compte rendu.

1. Problématique de la collecte des ordures ménagères à la résidence les Pierres Hautes.

Une habitante de la Résidence constate que le tri sélectif est mal fait par la plupart des habitants du site. Il en résulte des refus de prise en charge et la présence permanente de déchets aux abords des bacs de collecte.

M. le Maire répond que des changements importants dans la gestion de la collecte et du traitement des déchets interviendront à partir de l'année prochaine précisément pour améliorer la qualité du tri sélectif. La mauvaise qualité du tri constatée sur le territoire est à l'origine de perte de revenus pour la Communauté de Communes, générant un déficit de plus de 800.000€ chaque année. Les actions prévues dans l'immédiat sont les suivantes :

- des actions de communication et de sensibilisation en direction des habitants et notamment l'envoi de brochures relatives aux consignes de tri des déchets ménagers
- le puçage des poubelles afin d'identifier les usagers du service,
- une modification des consignes de tri, les sacs oranges ayant vocation à disparaître au profit de sacs transparents placés à côté des poubelles pour faciliter le contrôle visuel de la qualité du tri,
- une réflexion sur la tarification.

M. Stéphane SCHNEIDER craint que ces mesures ne suscitent de la part de certains administrés des comportements encore plus irresponsables (dépôts sauvages ou dépôts dans les poubelles du voisinage). Des actions de revitalisation des quartiers Saint-Charles et Résidence les Pierres Hautes devraient être prioritaires.

Pour mémoire, M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a adopté fin 2020 une tarification pour le nettoyage des dépôts sauvages d'ordures ménagères.

M. Stéphane SCHNEIDER demande si des contrevenants ont été verbalisés depuis.

M. le Maire répond que tel n'a pas été le cas aucune personne n'ayant été prise sur le fait.

Madame Marie Line MURGIA propose que les personnes dont la qualité du tri est bonne ou excellente soient mis en valeur et remerciés.

M. le Maire n'exclut pas cette piste de réflexion.

2. Transport et traitement des déchets verts

Une personne souhaite savoir quel est le traitement réservé aux déchets verts collectés et s'il serait possible que la municipalité organise une tournée de collecte des déchets verts à l'instar de ce qui se pratique déjà pour les cartons.

M. le Maire indique que les déchets verts sont valorisés par le biais de la méthanisation (production de gaz).

S'agissant d'une collecte des déchets verts par la municipalité, M. Roland GLODEN souligne que ce type de service supposerait l'acquisition d'un véhicule adapté et serait en outre compliqué à mettre en place, notamment au centre-ville.

M. le Maire rappelle que ce type de prestation pourrait être assurée par des entreprises locales. Le Service Public ne peut se substituer à l'initiative privée que lorsqu'elle est défaillante, ce qui n'est pas le cas localement. La Commune assure d'ores et déjà la collecte des cartons des professionnels au centre-ville ainsi que celle des encombrants pour tous les habitants rencontrant des difficultés pour les transporter à la déchetterie. Ces services ont un coût non négligeable. Les demandes de collecte et de transport exceptionnels de déchets verts des personnes âgées ou à mobilité réduite seront toutefois examinées avec bienveillance.

3. Point sur les friches industrielles

Un administré souhaite connaître les projets de la collectivité en ce qui concerne les friches industrielles de la Commune, principalement les sites INPAL ROECHLING et SECOMETAL.

M. Guy OLLINGER répond que l'entreprise INPAL a effectivement délocalisé son activité en 2010. Toutefois, le site a été racheté par l'entreprise ARTECA en 2013. Le repreneur est un fabricant de ventilateurs industriels, qui envisage de transférer son activité sur la ZA Ecopôle.

Le site autrefois exploité SECOMETAL a fait l'objet d'une reprise par deux associés qui ont connu des démêlés avec la justice. Le site est, à ce jour, à l'arrêt.

L'entreprise ROECHLING a cessé toute activité à Bouzonville depuis des années. L'emprise foncière a été cédée à l'entreprise BAHNLOG. L'exercice d'une activité industrielle réelle par BAHNLOG sur le site est toutefois conditionnée par la reprise de la circulation des trains de fret sur la ligne SNCF. Malgré les motions adoptées par les collectivités locales de part et d'autre de la frontière, la SNCF a toujours refusé de remettre la ligne Dillingen - Thionville - Luxembourg en service. En outre, la question de dépollution du site reste ouverte.

D'une manière plus générale, la CCB3F consacre annuellement 150 000 € au soutien aux entreprises locales, pour l'acquisition ou le renouvellement des outils de production, l'accès au réseau haut débit ou pour l'achat d'outils numériques. Le bâtiment relais communautaire de la ZA Ecopôle, après la liquidation de Filtres Intensiv, est à nouveau quasiment plein.

4. Aménagements sécuritaires route de Benting

Un riverain de la route de Benting s'inquiète du manque de visibilité des plots, suite aux aménagements sécuritaires récemment réalisés par la Commune.

M. Matthieu REBERT et M. Roland GLODEN répondent que l'implantation des écluses routières et des plots est régulée par des normes règlementaires en matière de sécurité routière, mais a également dû tenir compte des sorties de garage.

M. Le Maire indique que le marché de travaux de cette opération est signé. Un radar pédagogique a également été installé. Des contrôles jumelles seront enfin exécutés par la Police Municipale.

5. Ouverture d'un lycée d'enseignement général

Une administrée s'interroge sur la possibilité de l'ouverture d'un lycée d'enseignement général à Bouzonville.

Madame Cathy GLUCK répond que la décision d'autoriser ou non l'ouverture d'un lycée ne relève pas de la compétence de la Commune. Toutefois, si ce projet devait voir le jour, la collectivité accompagnerait sa concrétisation.

M. Le Maire considère qu'un Lycée serait en effet un facteur d'attractivité pour la Commune et souhaite s'inscrire dans une démarche pro-active de soutien à ce projet d'avenir pour le territoire.

6. Développement des activités culturelles et sportives

Une administrée souhaite que l'offre culturelle et sportive soit développée notamment en faveur des plus jeunes, si possible sur un site unique.

Madame Cathy GLUCK indique que l'offre culturelle et sportive existe d'ores et déjà. Elle sera complétée par un Conseil Municipal des Jeunes qui sera mis en place prochainement.

Un pôle multiservices pourrait être créé dans les locaux de l'ancien Lycée Professionnel à côté de la Mairie, ce qui pourrait permettre de regrouper les activités associatives locales.

Monsieur Alain LINDEN rappelle que le complexe sportif et culturel Norbert Noël est un site dévolu principalement aux activités sportives et culturelles et que la municipalité actuelle souhaite le moderniser.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité soutient financièrement et matériellement un réseau dense d'associations locales. La municipalité s'est rapprochée de la MJC de Bouzonville en prévision de la création prochaine d'une maison de la jeunesse et des associations.

7. Devenir des entreprises ZF et Manoir Industries

Les entreprises ZF et Manoir Industries sont les deux piliers de l'activité économique de Bouzonville et une concitoyenne interroge la Mairie sur leur avenir.

M. Le Maire répond que Manoir Industries, après avoir été en liquidation judiciaire, a été racheté par le groupe Setforge. Tous les emplois n'ont malheureusement pas pu être sauvés et seuls environ 104 salariés travaillent encore sur le site. L'entreprise a bénéficié d'un soutien massif de la Région Grand Est pour la reconstruction du bâtiment qui a subi un incendie en 2019.

ZF réalise également des investissements importants pour accroître sa productivité via l'automatisation des lignes de production. L'entreprise ZF est lauréate du prix de l'innovation dans le cadre du plan de relance de l'Etat.

8. Problématique des chenilles processionnaires aux abords du parcours de santé

Une habitante souhaite savoir quelles sont les mesures préventives prises par la collectivité, en dehors des nichoirs à mésanges afin d'éviter la prolifération des chenilles processionnaires aux abords du parcours de santé.

Madame Françoise DALSTEIN indique que les nichoirs constituent un compromis entre les impératifs de préservation de l'environnement et ceux propres à la protection des riverains de la forêt du Stockholz. Un certain nombre d'arbres ont d'ores et déjà été traités avec des produits biologiques, ce qui a permis la réouverture récente du parcours de santé. Les particuliers peuvent également, s'ils le souhaitent, faire appel à la même entreprise que la Commune pour le traitement de leurs arbres. Ces actions ne constituent toutefois pas une garantie que les poils irritants des chenilles processionnaires ne seront pas à nouveau disséminés dans l'air au printemps prochain notamment par grand vent ou par temps ensoleillé.

M. Roland GLODEN et Madame Sandrine JUNGMANN se prononcent en faveur d'un traitement chimique préventif, seul moyen d'empêcher la prolifération prochaine des chenilles processionnaires.

A contrario, Madame Tiffany GUERSING et M. Stéphane SCHNEIDER s'interrogent sur les effets à long terme sur l'environnement et la santé publique des produits chimiques utilisés dans le cadre d'un traitement préventif des chenilles processionnaires.

M. Le Maire fait le constat d'avis divergents au sein du Conseil Municipal sur la conduite à adopter. L'action de la collectivité devra être la fois préventive et respectueuse de l'environnement. Il se prendra le temps de décider sur le meilleur moyen de faire face à ces enjeux.

9. Développement de l'accès à internet haut débit

Une administrée constate que l'offre internet par la fibre est désormais proposée aux habitants de la Commune. Toutefois, toutes les adresses ne sont pas éligibles.

M. Guy OLLINGER indique qu'il existe sur internet un outil permettant de tester son éligibilité à l'accès à internet par la fibre. L'objectif est bien d'arriver à une couverture intégrale de la Commune, même s'il est certain que des secteurs resteront difficiles à raccorder. Le problème se pose parfois dans les copropriétés, l'accord de tous les propriétaires étant nécessaire pour permettre le financement du raccordement des logements.

M. Mike QUADRINI rappelle que l'offre ADSL est de bonne qualité à Bouzonville et ce pour l'ensemble de la Commune.

M. Stéphane SCHNEIDER s'interroge sur la réutilisation de l'ancien réseau de fibre optique autrefois utilisé pour diffuser la télévision par câble.

M. Guy OLLINGER répond que ce réseau a bien été utilisé lorsque c'était possible sur le plan technique.

M. Le Maire rappelle que le Département de la Moselle et la CCB3F ont investi des sommes importantes pour favoriser le déploiement de l'offre internet à très haut débit. La collectivité finance également des cours pour faciliter la maîtrise des outils numériques. Cinquante personnes sont inscrites à ces séances de formation.

10. Déploiement de miroirs routiers

Une habitante de la Commune suggère l'installation de miroirs routiers, notamment au carrefour de la rue de la République et de la rue du Maréchal Ney.

M. Roland GLODEN répond qu'une étude sera réalisée à cet effet et que si les conclusions sont positives de nouveaux miroirs seront installés.

M. Stéphane SCHNEIDER constate que les miroirs routiers ont plutôt eu tendance à être enlevés ces dernières années car souvent jugés dangereux.

11. Construction d'un barrage hydroélectrique sur la Nied

Une personne propose la construction d'un barrage hydroélectrique sur la Nied, source d'énergie renouvelable.

M. Alain LINDEN répond que la rentabilité d'un tel projet serait nécessairement négative, le débit de la Nied étant trop faible. Monsieur REBERT acquiesce.

Le Conseil Municipal réaffirme son engagement en faveur des énergies vertes pour l'avenir.